

**Zeitschrift:** Pionniers suisses de l'économie et de la technique  
**Herausgeber:** Société d'études en matière d'histoire économique  
**Band:** 10 (1992)

**Artikel:** Alfred Stucky (1892-1969) : un grand ingénieur et un réalisateur authentique  
**Autor:** Cosandey, Maurice  
**Kapitel:** Le réalisateur de l'École "du Cèdre"  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1091183>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## *Le réalisateur de l'Ecole « du Cèdre »*

### Un peu d'histoire

C'est certainement à propos de la recherche d'une solution pour des bâtiments appropriés pour l'école d'ingénieurs qu'est apparue la capacité d'Alfred Stucky de dépasser les préoccupations quotidiennes pour réfléchir au futur et initier des actions concrètes de longue portée. Mais avant de le montrer à propos de l'installation sur les terrains du Cèdre (av. de Cour 33), il est nécessaire de revenir en arrière.

En 1832 déjà, le politicien Charles Monnard avait étudié l'intérêt d'une Ecole polytechnique fédérale et avait entrepris quelques études préliminaires. Malheureusement, si le souvenir en est resté, les détails manquent, ce qui n'est pas le cas du pasteur Charles Archinard qui écrit en 1840 « *Le canton de Vaud et l'industrie* » cité par Henri Rieben dans son livre « *Le pays de Vaud à la croisée des chemins* ».

Archinard écrivait ceci:

*« L'industrie agricole et l'industrie manufacturière sont unies entre elles par des liens tellement étroits, elles exercent l'une sur l'autre une action si puissante, qu'il est difficile que l'une arrive à un certain degré de perfection sans agir sur le développement de l'autre. »*

Mais cela ne se fait pas sans conditions. Les chefs d'industrie doivent acquérir le moyen

*« de faire divorce avec les routines vieilles, et de soutenir la concurrence avec tous les industriels des autres pays. »*

Ce moyen c'est l'instruction et Archinard d'imaginer une académie industrielle et d'envisager déjà l'aide nécessaire de l'Etat:

*« Une école polytechnique ne peut pas prospérer sans le concours du gouvernement. Mais le secours de celui-ci ne doit point être refusé, à cause de l'immense utilité d'un pareil établissement pour les classes industrielles; les dépenses seraient amplement compensées par les avantages qu'on en retirerait. »*

On peut difficilement douter du fait que les idées des deux Vaudois précités aient influencé les créateurs de l'Ecole spéciale de Lausanne en 1853,

école formant des ingénieurs mécaniciens, électriciens, des constructeurs du génie civil et des ingénieurs de chimie industrielle. Après une installation provisoire, cette école, de statut privé, s'installa en 1858 dans un bâtiment construit à cet effet à la rue de la Tour. Mais très vite ce bâtiment s'avéra insuffisant et l'école dut constamment lutter, par la suite, pour obtenir des locaux et des équipements correspondants à la mission de formation universitaire. En 1869, l'école abandonna son statut d'institution privée pour devenir la Faculté technique de l'académie et, en 1890, avec la transformation de l'académie en université elle fut rattachée à la Faculté des sciences.

En 1888, à l'occasion du legs de Rumine (qui a permis la construction du palais du même nom), on parla de construire une annexe à l'université à l'intention de l'Ecole d'ingénieurs. En dépit de l'intérêt de la ville de Lausanne qui était prête à contribuer pour 275 000 fr. à la construction de cette annexe, elle ne fut pas construite. On se contenta de céder à l'Ecole d'ingénieurs un auditoire dans le Palais de Rumine. Une nouvelle idée vit le jour en 1901 sous la forme d'un ensemble sur le terrain de l'Etat de Vaud à Béthusy, emplacement de l'ancien pénitencier. On en resta au projet.

La situation s'aggravant, le Conseil d'Etat désigne, le 15 avril 1930, une commission extraparlamentaire qui remet son rapport le 21 juillet 1930 avec la conclusion suivante:

*« La commission unanime déclare que l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne a réellement besoin d'un rétablissement décisif et que cette opération présente un caractère de réelle et grande urgence. »*

### Projet du Pavement

Jean Landry, l'un des fondateurs de Dixence SA et directeur de l'Ecole, saisit l'occasion pour rédiger un mémoire pour l'étude des nouveaux bâtiments (14 septembre 1931) ce qui permet la recherche du terrain. Il faut cependant attendre jusqu'au 31 mai 1935 pour que le Grand Conseil alloue un crédit de 452 500 fr. pour l'achat du terrain du Pavement d'une surface de 50 000 m<sup>2</sup>. Un évènement pour l'époque qui permet de concrétiser un véritable plan d'ensemble (1937/38) dit « *Projet du Pavement* », comprenant un bâtiment principal de 5670 m<sup>2</sup> et cinq bâtiments de laboratoires pour 10 400 m<sup>2</sup>, le tout évalué à 3 750 000 fr. sans les installations et le mobilier.

Dans l'intervalle, l'Ecole est répartie entre le Palais de Rumine, la rue de la Tour et Chauderon (ancienne Ecole de commerce).

En 1940, au décès de Jean Landry, Alfred Stucky est nommé Directeur de l'Ecole par le Conseil d'Etat. C'est la guerre en Europe: Les conditions sont donc défavorables pour des décisions politiques coûteuses alors même qu'elles prépareraient le futur. Le projet du Pavement s'est enlisé. Plutôt que de s'obstiner à défendre un projet que les autorités politiques hésitent à financer non seulement en raison de son coût mais aussi par l'incertitude du lendemain, Alfred Stucky étudie le développement de l'Ecole à Chauderon. Il envisage un programme échelonné sur vingt ans avec l'agrandissement du bâtiment principal à 7140 m<sup>2</sup> utiles et la construction des laboratoires selon les plans établis pour le terrain du Pavement. Mais au cours de cette étude, il voit bien que cette solution présente des inconvénients. Le terrain à acquérir encore est coûteux et le programme envisagé donnerait une occupation totale. Cette circonstance lui paraît rédhibitoire car, si après vingt ans l'Ecole devait encore se développer, cela ne serait pas possible. De plus, il suppose un accroissement de la circulation et en conséquence un bruit ambiant accru, précisément à un carrefour important de la ville de Lausanne.

### L'opportunité de l'hôtel Savoy

Aussi lorsqu'il apprend que la société « *Savoy Anglo-Swiss Hôtel Life Service* » a l'intention de vendre la propriété, sise au sud de l'avenue de Cour, en raison d'une exploitation devenue non rentable, il saisit immédiatement toute l'importance de cette occasion. Dans un délai extrêmement court et en plein accord avec le chef du Département de l'Instruction publique et des cultes, Monsieur le conseiller d'Etat Paul Perret, il obtient les appuis nécessaires pour réussir l'opération d'achat. Mais la rapidité des décisions, d'une part, et la situation économique d'autre part exigeaient la limitation du montant à payer par l'Etat de Vaud à 500 000 francs. En effet, pour une somme plus élevée il aurait fallu obtenir l'accord des citoyens par un vote populaire. Or l'opération coûtait, avec une somme de 735 000 fr. pour les transformations, l'équipement et le mobilier, le montant de 2 100 000 francs.

Il faut maintenant rappeler que Jean Landry avait créé le 9 mars 1929 le « *Fonds des laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne* ». A ce moment, les versements de l'industrie et des particuliers sous forme de legs avaient atteints 169 811.25 fr. avec les intérêts. A la fin de 1942, le fonds disposait de 390 000 francs. Pour accroître cette somme, A. Stucky s'adresse alors à l'économie en général et à l'industrie en particulier. En quelques semaines, il réunit la somme impressionnante de 500 000 fr.

environ. Mais le « *Fonds* » n'avait pas de statut juridique. Pour qu'il puisse devenir un partenaire légalement reconnu, il fallait lui trouver un statut. Après examen des possibilités, A. Stucky opta pour l'association au sens des art. 60 et suivants du code civil. Des motifs de rapidité militaient en faveur d'une telle solution. La proposition en fut faite au Conseil d'Etat le 22 décembre 1942. Deux jours plus tard, l'acte notarié était signé. Ainsi naissait la « *Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs* ».

On peut faire ici une remarque intéressante. Lorsque le pouvoir politique et l'administration qui lui est subordonnée travaillent en grande confiance, il est possible de prendre des décisions rapides lorsque la situation l'exige. La signature de la création de la Société d'aide s'est faite d'une manière exceptionnellement rapide car les intentions politiques étaient claires et la confiance régnait entre le chef du Département de l'Instruction publique et des cultes et le directeur de l'Ecole.

Sans diminuer la force de ce qui précède, disons encore que l'offre du vendeur n'était valable que jusqu'à fin décembre 1942.

Se rappelant la promesse de la ville de Lausanne de participer pour 275 000 fr. à une construction spécifique pour l'EPFL, A. Stucky agit également de ce côté et obtient une participation de 300 000 francs. Dès lors, le financement de l'achat du « *Cèdre* » est possible selon le tableau suivant:

Crédit extraordinaire de l'Etat de Vaud (8 février 1943)	465 000 fr.
Vente à la commune de Lausanne du terrain et des bâtiments de Chauderon	800 000 fr.
Vente à la « Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs » du terrain du Pavement	450 000 fr.
Contribution de la ville de Lausanne	300 000 fr.
Subside de la « Société d'aide aux laboratoires »	<u>85 000 fr.</u>
	<u>2 100 000 fr.</u>

Avec le recul d'aujourd'hui, on peut affirmer que cette opération a été déterminante pour l'avenir de l'Ecole et Monsieur le conseiller d'Etat Pierre Oguey, successeur d'Edmond Jaquet (resté deux ans à la tête du Département de l'Instruction publique et des cultes) et de Paul Perret l'avait bien compris. En effet lors de la dernière cérémonie officielle présidée par A. Stucky avant sa retraite, le 9 février 1963, il s'exprimait ainsi:

*« Récemment, vos anciens élèves, réunis dans cet aula, au cours d'une manifestation à la fois digne et émouvante, ont rappelé vos qualités d'ingénieur et de maître. J'en rappellerai une autre. Je n'ai pas oublié ce conseil à vos étudiants, au début de votre carrière: Aux connaissances du métier, disiez-vous, si grandes fussent-elles, il faut ajouter le savoir-faire!*

*Ce savoir-faire, l'Ecole d'ingénieurs, avant d'être Ecole polytechnique, en a largement bénéficié. Lorsque vous avez pris en main sa destinée, sa réputation était déjà fort honorable, mais son développement était paralysé faute de place. Votre premier acte décisif fût l'achat de l'hôtel Savoy, centre du complexe actuel. Savoir faire, en l'occurrence, c'était obtenir la collaboration financière de l'Etat, de la commune de Lausanne et d'un certain nombre d'industries. Dès lors l'Ecole pouvait travailler et s'affirmer. »*

Compétences, savoir-faire oui! Mais aussi sens des responsabilités. Et où sentir cela au mieux? Dans la lettre du 30 septembre 1942 adressée au chef du Département de l'Instruction publique et des cultes, on peut lire:

*« Ayant assumé, dès 1940, la responsabilité de la direction de l'Ecole que vous avez bien voulu me confier, j'ai résolu de consacrer les forces dont je dispose au relèvement et à la prospérité d'une institution qui en est digne et qui est d'une importance considérable pour notre pays. »*

Pour un gouvernement fort, une telle déclaration est excellente à recevoir. Elle contribue à renforcer le climat de confiance dont nous avons déjà parlé: Ainsi A. Stucky avait-il suggéré à Monsieur P. Perret de demander une expertise à Monsieur A. Meili D<sup>r</sup> h. c. et ancien architecte en chef de l'exposition nationale sur les points suivants:

- Est-ce que l'hôtel Savoy se prêterait à une transformation en bâtiment d'école supérieure destiné à recevoir l'Ecole d'ingénieurs?

- Est-ce qu'une telle transformation entrerait dans le cadre du plan d'assainissement technique d'hôtels et de stations touristiques?
- Quelle est votre appréciation du projet en rapport avec les problèmes d'urbanisme et d'aménagement national ou régional?
- Quelle pourrait être la voie à suivre pour obtenir une subvention fédérale?

Le rapport de Monsieur le D<sup>r</sup> h. c. A. Meili fut remis le 15 décembre 1942 au conseiller d'Etat P. Perret.

On constate, d'après ce qui précède, que la fin de l'année 1942 et le début de 1943 ont dû être très chargés pour le directeur de l'Ecole. Mais cela ne l'a pas empêché de passer les fêtes dans son chalet de Saanenmöser et en cela on peut louer sa sagesse. Il avait fait construire, un peu à l'écart du chalet, une annexe aménagée en bureau où il pouvait se concentrer et réagir si le succès de ses initiatives le rendait indispensable. Concernant l'achat du Savoy, on relève une lettre aux membres du Conseil général datée du 28 décembre 1942 à Saanenmöser apportant des compléments d'information au sujet du financement défini plus avant.



*Le chalet à Saanenmöser*

## Installation à Beau-Regard (Av. de Cour 33)

Sitôt les décisions politiques prises, les travaux de modification de l'hôtel furent menés rondement, ainsi que l'équipement indispensable du bâtiment, de telle sorte que le 1<sup>er</sup> novembre 1943 une cérémonie d'inauguration des cours put avoir lieu à Beau-Regard en présence du chef du Département de l'Instruction publique Paul Perret, du recteur de l'université Roger Secrétan, Auguste Guignard, chef du service de l'enseignement supérieur et des cultes, et Michel Baud, architecte responsable des travaux.

Mais créateur du laboratoire d'hydraulique et de géotechnique, A. Stucky sait bien que l'Ecole aura besoin dans d'autres domaines de laboratoires modernes. Depuis la fin de la guerre 1914 – 1918 existait à Chauderon, d'abord dans les sous-sols puis dans une annexe, un laboratoire d'essais des matériaux fondé par Monsieur Demierre, alors secrétaire de l'Ecole en 1916. Initialement laboratoire des métaux il fut complété dès 1926 par une section des matériaux pierreux. Un laboratoire d'électrotechnique existe à la cité au nord de l'Ecole de chimie de l'université mais dans une situation précaire et insuffisante. A l'avenue César Roux se

### **Appel au peuple vaudois**

#### **VOTATION**

**des 21 et 22 septembre 1946**

**pour ratifier le décret du Grand Conseil du 20 mai 1946 allouant un crédit de fr. 1.500.000.— au Conseil d'Etat pour l'acquisition de la propriété du Cèdre, avenue de Cour, Lausanne.**

Chers concitoyens,

En date du 20 mai 1946, le Grand Conseil a adopté un décret allouant un crédit de fr. 1.500.000.— au Conseil d'Etat pour l'acquisition de la propriété du Cèdre, avenue de Cour, Lausanne.

Conformément à l'article 47 de la Constitution du canton de Vaud, cette décision doit recevoir « la sanction du peuple » puisqu'il s'agit d'une dépense dépassant fr. 500.000.—.

Le Grand Conseil n'a pas hésité à approuver le projet de décret qui lui était présenté, parce que l'Etat a un intérêt certain à acquérir cette propriété. D'une superficie de 65.349 mètres carrés, contiguë à l'Ecole polytechnique de l'Université, elle permettrait :

1. de construire et de grouper les laboratoires de cette école, actuellement insuffisants et dispersés : laboratoires d'hydraulique générale, de géotechnique (rue de Genève), d'électrotechnique (Cité), de chimie physique (avenue César Roux), etc. ;
2. de construire une Ecole de chimie et de physique, dont les laboratoires sont actuellement logés dans des locaux insuffisants à la Cité, et si besoin est, d'autres laboratoires, installés ou écoles, qui, groupés à proximité immédiate de l'Ecole polytechnique, formeraient un ensemble cohérent et rationnel.

La commission du Grand Conseil chargée de l'étude de la question a reconnu, après un examen approfondi, que l'achat de la propriété du Cèdre constituait à tous les points de vue une opération avantageuse pour l'Etat et a décidé de recommander l'adoption du projet.

Chers concitoyens,

Vu ce qui précède, nous vous engageons à ratifier la décision prise à l'unanimité par vos mandataires au Grand Conseil, décision qui s'inspire de l'intérêt supérieur du canton de Vaud.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président :  
**R. Rubattel.**

(L. S.)

Le chancelier :  
**F. Aguet.**

*Appel au peuple  
vaudois*

trouve le laboratoire de chimie-physique. Or, dans la région au sud de l'avenue de Cour existent des terrains adjacents à la propriété Beau-Regard. Il s'agit notamment d'une parcelle dite « *du Cèdre* » de 65 349 m<sup>2</sup> appartenant aux trois fils de feu Gustave-Adolphe Bugnion. Après négociations, le coût du terrain atteint 1 500 000 francs. Ce montant dépasse largement les 500 000 fr., plafond des compétences du Grand Conseil à cette époque. Il faut aller devant le peuple. Malgré l'appel lancé par le Conseil d'Etat présidé par Rodolphe Rubattel, futur conseiller fédéral, le crédit fut refusé par 7958 voix contre 7068 les 21 et 22 septembre 1946. La participation d'environ 15 000 citoyens sur 110 000 électeurs inscrits montre le désintéressement pour une question qui relève manifestement de l'exécutif, contrôlé par le parlement et indique déjà le retard de la législation sur la réalité en marche.

### Achat de la parcelle «du Cèdre»

La vente d'une parcelle du terrain du Cèdre de 11 113 m<sup>2</sup> à l'Assurance Mutuelle vaudoise montre l'urgence d'une reprise des pourparlers pour l'achat par l'Etat du reste du terrain, soit 54 236 m<sup>2</sup>. Entre-temps, les dispositions constitutionnelles ont été modifiées et il n'est plus nécessaire de passer devant le peuple qui a cependant toujours la possibilité de lancer un référendum. Malgré l'élévation du coût du terrain de 23 fr./m<sup>2</sup> en 1946 à 28.85 fr./m<sup>2</sup> le Grand Conseil accepte l'achat de la parcelle le 18 mai 1949. Il faut dire aussi que l'université et la Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs participaient pour 300 000 fr. à l'opération, ce qui réduisait la prestation de l'Etat à 1 265 000 francs. Afin de rendre l'achat plus attrayant pour le futur de l'Ecole, A. Stucky avait obtenu un échange avec la Mutuelle vaudoise, celle-ci acceptant de se placer à l'angle nord-ouest de la parcelle. Ainsi l'Ecole pouvait envisager son développement. Mais il était aussi question de déplacer la faculté des sciences de l'université sur le terrain du Cèdre. Dans le cadre d'une réflexion générale sur les investissements de l'Etat en 1952/53 on définit le principe de trois centres universitaires: 1<sup>er</sup> la théologie, le droit et les lettres à la cité et au Palais de Rumine; 2<sup>e</sup> la médecine autour de l'Hôpital cantonal (futur Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV); 3<sup>e</sup> EPFL, ses instituts et la Faculté des sciences au sud de l'avenue de Cour. Cette philosophie est clairement explicitée dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil d'août 1953 qui dit entre autres:

*« La construction d'une cité universitaire autonome en dehors de l'agglomération urbaine est évidemment impossible pour de multiples raisons. En revanche, une solution peut être trouvée par la création de trois centres. »*

On sait aujourd'hui que douze ans plus tard un rapport émanant d'une commission nommée en 1963 proposera le déplacement de l'université à Dornoy (moins la Faculté de médecine). Les ambitions d'A. Stucky pour son Ecole étant grandes, il n'aura de cesse que l'ensemble des terrains encore disponibles soient acquis par le canton. Il a déjà fait acheter par la Société d'aide, en 1948, la propriété de Roseneck à l'est de Beau-Regard et il obtient, le 17 juillet 1953, une promesse de vente pour les 26 120 m<sup>2</sup> de Madame Jeanne Marsens-Zolla, Messieurs René Zolla et Gaston Baehler pour un prix moyen de 29 fr./m<sup>2</sup>. Cette promesse est entérinée par le Grand Conseil en août 1953 sans difficultés mais non sans qu'un député, après avoir félicité le Conseil d'Etat pour l'idée de s'assurer des terrains pour les cinquante prochaines années, pose la question de savoir si l'on n'allait pas trop loin.

Les terrains acquis, A. Stucky pouvait consacrer ses forces libérées aux constructions nouvelles. Mais dès 1946 déjà il fut confronté avec ce type de problème. On avait aménagé dans les sous-sols du bâtiment principal les laboratoires les plus urgents, notamment ceux de physique. Or, ces derniers devenaient largement insuffisants vu l'augmentation du nombre des étudiants. Il faut dire que depuis quelques années l'enseignement de la physique, spécialement adapté aux ingénieurs, demandait à la fois un bagage mathématique élevé et des travaux pratiques importants pour lesquels la place nécessaire devait idéalement croître avec la même intensité que celle des étudiants. Le Conseil d'Etat demanda un préavis au conseil général de l'Ecole. Ce préavis rédigé par Messieurs H. Détraz et Ed. Thorens disait notamment:

*« Nous avons pu nous rendre compte, depuis que nous suivons très régulièrement le développement de l'Ecole, que l'enseignement de la physique est un de ses piliers. Nous sommes parfaitement conscients que dans une école comme la nôtre, tout en ne négligeant pas les applications pratiques il est indispensable de soigner avant tout les enseignements généraux de base tels que les mathématiques, la mécanique, la physique et la résistance des matériaux. »*

Sans diminuer en quoique ce soit la pugnacité des deux membres du Conseil, on peut se demander si cette déclaration ne vient pas d'A. Stucky

lui-même. Dès le début de son activité à l'Ecole, il a en effet attribué à l'enseignement de base une importance très grande tout en restant convaincu de la valeur de l'intuition et de l'expérience.

La force de l'Ecole de Lausanne a toujours été de trouver des personnalités de très grande qualité, tels Jules Gaudard, Adrien Palaz, Benjamin Mayor, Auguste Dommer, Leon Bolle, Ernest Juillard, Jean Landry, pour citer les exemples les plus prestigieux. L'Ecole a aussi bénéficié des professeurs de l'université dont le plus célèbre est Maurice Lugeon. Comme le nombre des élèves était faible, l'influence de ces personnalités sur la motivation des étudiants était au plus haut niveau. L'accroissement du nombre des élèves a imposé des structures intellectuelles et matérielles différentes auxquelles A. Stucky a beaucoup contribué. Il a notamment compris que dans le cas de la physique il était indispensable de prendre des mesures d'urgence en faveur du professeur Robert Mercier qui professait également la mécanique rationnelle. Il fallait éviter qu'il accepte un appel en Suisse ou à l'étranger et pour cela son laboratoire devait être agrandi avant qu'un plan d'ensemble pour le terrain du Cèdre soit établi. On trouva la solution par un agrandissement du sous-sol à l'est du bâtiment principal. Une promesse fut faite le 31 janvier 1947 mais les travaux ne commencèrent qu'en 1949.

### Planification 1954–1964

Dans le cadre de la planification 1954–1964 des investissements de l'Etat, A. Stucky proposait la solution suivante pour l'Ecole:

1 <sup>re</sup> étape 1954/1955	Adjonction d'une salle d'exposition principalement pour les architectes. Construction du laboratoire d'électrotechnique. Construction du laboratoire de chimie industrielle.
2 <sup>e</sup> étape 1955 – 1959	Construction des laboratoires d'essais des matériaux. Construction du laboratoire de chimie physique.
3 <sup>e</sup> étape à partir de 1960	Transfert des derniers laboratoires et aménagement définitif du bâtiment principal.

Pour la Faculté des sciences, il était question de réaliser une construction neuve pour la chimie sur le terrain du Cèdre.

Planifier est obligatoire. Cela permet ensuite de mieux adapter l'ensemble aux changements qui surviennent inévitablement. Ainsi les laboratoires des matériaux eurent la priorité alors qu'en 1992 la chimie de l'université se trouve toujours à la cité.

Un crédit de 1 511 000 fr. a été accordé par le Grand Conseil à fin 1954. L'ensemble comprend deux bâtiments, l'un de 8035 m<sup>3</sup> pour les matériaux pierreux et l'autre de 6468 m<sup>3</sup> pour les matériaux métalliques. Étant donné la poussière inévitable dans le premier, il était adéquat de séparer les deux bâtiments ce qui était également bien meilleur au point de vue architectural à l'emplacement choisi au sud-est de la parcelle du Cèdre.

Cette affaire des matériaux mise sous toit, Alfred Stucky se voit contraint de faire prendre des décisions politiques importantes.

En effet, d'une part le nombre des étudiants augmente et atteint 755 au semestre d'hiver 1956/1957 et d'autre part l'industrie manque d'ingénieurs et doit faire appel à des professionnels étrangers. Un fait national va l'aider à convaincre les politiciens du canton de Vaud. En novembre 1955, le délégué aux possibilités de travail D' F. W. Hummler publie, sur la suggestion de Monsieur O. Zipfel, un article intitulé « *La relève de nos techniciens et hommes de science est-elle assurée?* ». Cette interrogation soulève une grande émotion qui incite F. W. Hummler à convoquer, le 9 mars 1956, une conférence réunissant des représentants de tous les milieux intéressés. Des délibérations de cette journée a découlé la création d'une commission d'études dans laquelle A. Stucky a joué un très grand rôle. En effet, il a présidé le groupe de travail « *Relève des cadres scientifiques et techniques de formation universitaire* ». Bien que le rapport officiel soit daté d'avril 1959, il est clair que la création de la commission a encouragé A. Stucky à étudier toutes les possibilités pour le développement en locaux de l'école. Dans un rapport du 7 janvier 1957, il présente trois variantes:

- 1° Limitation de l'effectif total à 650 étudiants. Puisque le nombre réel des étudiants dépasse déjà ce chiffre, cela revient à augmenter les exigences pour l'admission des Suisses et à contigenter les étrangers. On a le sentiment que cette variante n'a été présentée que pour en démontrer sa stupidité.
- 2° Limitation de l'effectif total à 800 étudiants. Il n'est pas difficile à A. Stucky de démontrer que cette solution ne laisserait aucune réserve pour l'avenir et qu'elle demande cependant d'importants investissements.

On en arrive alors à la troisième solution qui envisage l'extension des locaux en vue des besoins des prochaines années: La cible de 1000 étudiants est envisagée et on l'avouera, elle était extrêmement raisonnable.

### L'Ecole à 1000 étudiants

Heureusement, mais le problème était bien présenté, le politique a choisi la troisième variante, mais comme il arrive souvent dans nos parlements cantonaux, il a fallu plusieurs décrets pour arriver au terme de l'opération « *Bâtiments pour 1000 étudiants* ». En parlant comme cela on simplifie naturellement. Car à côté de l'enseignement il y a la recherche qui demande toujours plus de surfaces et d'équipements complexes et cela coûte cher.

Dans un décret du 27 mai 1957, le Grand Conseil décide la construction de l'aile est du bâtiment principal pour un montant de 1 024 000 francs.

Pour Alfred Stucky, ce qui est prioritaire après l'aile est c'est l'agrandissement des laboratoires. Toutefois le politique préfère terminer l'agrandissement du bâtiment principal pour profiter des installations de chantier de l'aile est. Ainsi le 25 novembre 1957 le Grand Conseil adopte le décret accordant les crédits suivants:

Aile ouest	865 525 fr.
Restructuration des 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> étages avec nouvelle toiture	992 483 fr.
Rénovation des façades avec obtention d'une architecture cohérente	227 100 fr.
Chaufferie, cheminée, divers, honoraires, taxes et mobilier	<u>694 940 fr.</u>
	<u>2 780 048 fr.</u>

Lors de cette session, au cours de laquelle Pierre Oguey a remarquablement défendu le décret, une discussion intéressante s'est déroulée à propos de la possibilité d'obtenir des subsides fédéraux. On constate qu'il n'existe pas de base légale pour accorder des subsides à l'EPUL ou aux autres institutions universitaires cantonales. Un député clame que l'on

obtient plus facilement des subsides pour les porcs, les chèvres et les moutons que pour les étudiants.

En 1958, le rapport final de la commission pour l'étude de la relève des cadres scientifiques et techniques n'a pas encore paru, mais ses propositions sont connues. Il préconise notamment de porter le nombre des diplômés ingénieurs et scientifiques à 900 par an (ingénieurs à l'EPF à Zurich, à l'EPUL et scientifiques en physique et chimie dans les sept Facultés des sciences des universités suisses). Or on n'en forme que 600. En examinant le détail et en se basant sur l'année 1957, il manquerait annuellement provenant des écoles polytechniques: 114 ingénieurs mécaniciens, 130 ingénieurs électriciens et 50 ingénieurs du génie atomique. Rapporté à l'ensemble du système universitaire, il manquerait par an 20 physiciens et 40 chimistes. Ces chiffres précis étaient en fait seulement indicatifs, mais ils montraient bien l'effort à faire et dans quelles directions. Aussi dans sa séance du 3 septembre 1958, le Grand Conseil accepta-t-il un crédit de 2 757 000 fr. pour l'extension des laboratoires à l'ouest, ceux-ci formant l'infrastructure du bâtiment du grand auditoire. Cette approbation ne fut pas obtenue sans quelques hésitations car si l'aide de la Confédération semblait quasi acquise, elle n'était pas encore décidée. Cette prudence fut concrétisée par le fait que dans le crédit ci-dessus, seule la structure du grand auditoire (aula) était incluse, l'aménagement intérieur étant reporté au prochain décret. Confiant toutefois dans l'issue des discussions avec les autorités fédérales, le rapporteur de la commission devant le Grand Conseil s'exprime ainsi à propos d'A. Stucky:

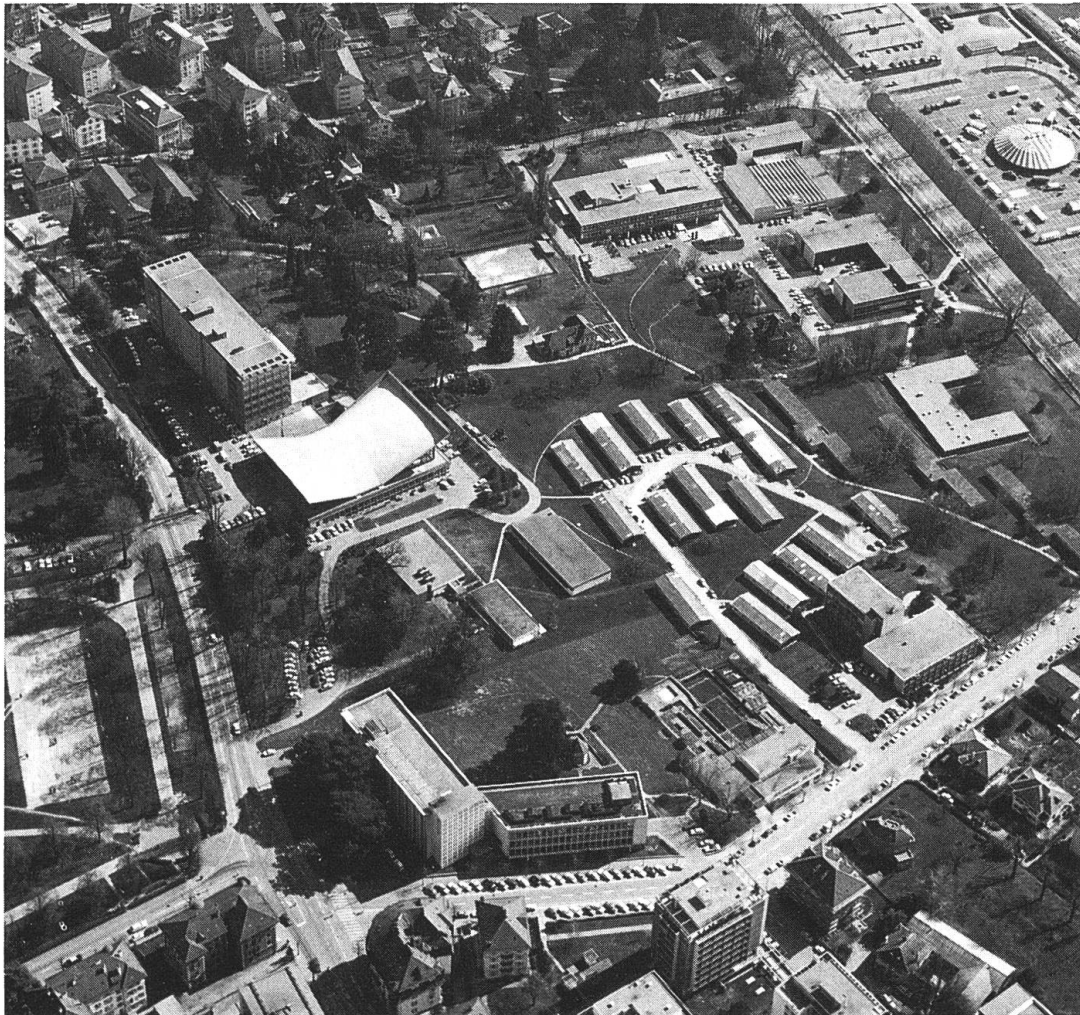
*« Nous tenons à lui rendre hommage pour son action efficace au sein des commissions fédérales en vue d'obtenir une aide de la Confédération en faveur de l'EPUL. »*

Remarquons encore qu'il existait aussi une certaine réticence quant à la demande de subventions à Berne. Dans le canton de Vaud, il y a toujours eu une fraction de nos citoyens allergiques à la centralisation. Dans le cas de l'Ecole polytechnique de l'université de Lausanne, ce sont les partisans de l'aide qui ont eu raison. Mais ce n'était peut-être pas évident à l'époque. La Confédération elle-même se posait des questions. Ainsi le 2 septembre 1958, le Chef du Département de l'Intérieur, Monsieur le conseiller fédéral Ph. Etter disait:

*« Qu'en venant en aide à l'EPUL, la Confédération créerait un précédent dont les autres universités ne manqueraient pas de se prévaloir. »*

## Aide de la Confédération

Mais le développement rapide des technologies de pointe et son influence sur l'industrie et l'économie firent changer l'atmosphère. En avril 1959, le rapport de la commission pour l'étude de la relève des cadres scientifiques et techniques est publié. Parmi les mesures prévues au niveau de l'université, il est notamment proposé ce qui suit:



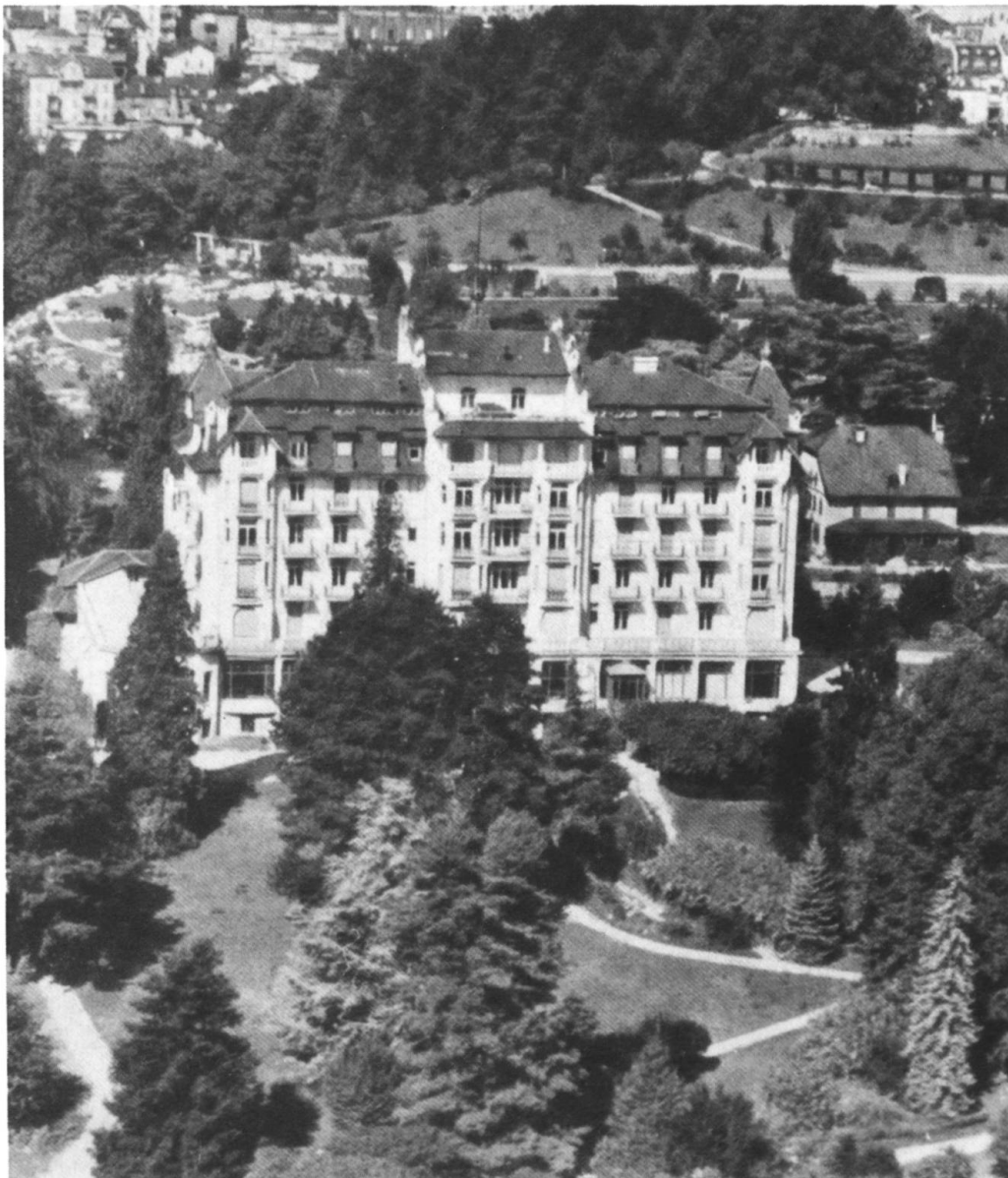
*Ecole polytechnique de l'université de Lausanne à l'avenue de Cour 33. Situation fin 1968. En bas, au milieu, l'Assurance mutuelle vaudoise (Photo Germond, Lausanne)*

*« En tant que les cantons ne sont pas en mesure d'assumer eux-mêmes les charges qu'implique l'intensification des efforts visant à encourager la relève dans les secteurs où la pénurie de collaborateurs scientifiques et d'ingénieurs est particulièrement prononcée, il convient d'examiner si et jusqu'à quel point la Confédération devrait, en vertu de l'art. 27, 1<sup>er</sup> alinéa de la constitution fédérale, venir en aide aux universités cantonales, notamment à l'EPUL, tout en sauvegardant la structure fédérative du pays. »*

Il s'en suivit que dans la session des Chambres fédérales de juin 1959, Messieurs les conseillers nationaux Sollberger (Lausanne) et Bühler (Uzwil) développaient chacun une interpellation par laquelle ils signalent le rôle éminemment utile au pays de l'EPUL et demandent en conséquence que la Confédération la soutienne par des subsides. Dans sa réponse, favorable en principe, le Conseil fédéral indique que l'aide

*« ne peut pas être accordée au nom de l'art. 27 de la constitution mais uniquement sur le rapport de la relève qui demande de former des ingénieurs mécaniciens et ingénieurs électriciens en nombre beaucoup plus grand ».*

A la suite de pourparlers avec le président du conseil de l'EPF H. Pallmann et l'administration des finances, le D<sup>r</sup> F. W. Hummler présentait au Conseil fédéral une proposition concrète: celle de fonder sur la loi du 30 septembre 1954 sur les mesures préparatoires en vue de combattre les crises et de procurer du travail. Le 17 juin 1960 le Conseil fédéral se déclare disposé à soumettre un message aux Chambres avec un projet d'arrêté. Par lettre du 28 juin 1960, le conseiller fédéral H. P. Tschudi indique toutefois que l'aide sera unique, et cela pour les bâtiments et les équipements à concurrence du tiers du coût et cela bien sûr si le reste du financement est assuré. Il n'y aura pas de contribution au titre de l'exploitation. Une nouvelle fois, il est intéressant de constater l'évolution possible des intentions politiques en fonction des changements dans l'environnement général. Dès 1967, Monsieur le conseiller fédéral H. Tschudi a appuyé de toute son autorité la transformation de l'EPUL en Ecole polytechnique fédérale qui est devenue effective au 1<sup>er</sup> janvier 1969. La reconnaissance sur le plan international de l'influence de la technique sur le développement économique et social exigeait à Lausanne, pour l'équilibre confédéral, un centre polytechnique, certes plus petit mais avec les mêmes chances et contraintes qu'à Zurich. Mais revenons à 1960. La poursuite du plan de construction prévoyait la fin de la construction des laboratoires, de leur



*Bâtiment de l'hôtel Savoy, avant transformation*

équipement ainsi que l'aménagement de l'aula, l'objet principal étant la construction d'un bâtiment au nord de ceux des matériaux pour l'institut d'électrotechnique. Le montant demandé s'élevait à 9 801 998 francs. Pour calculer l'aide de la Confédération, on se mit d'accord pour reprendre les sommes engagées en 1958 par le canton en faveur des laboratoires et parallèlement de déduire le montant correspondant à des locaux non directement liés à l'action de la relève.

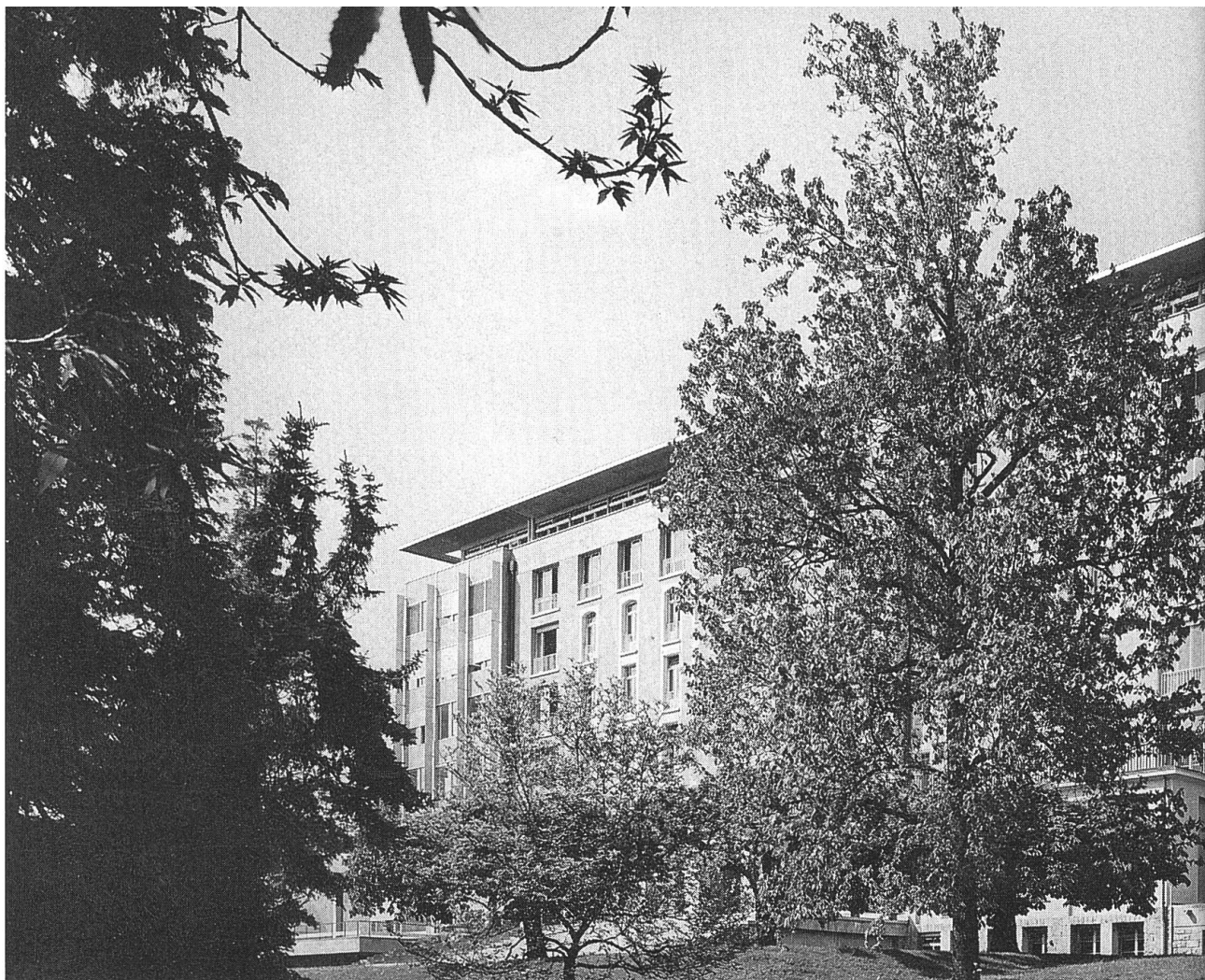
Le calcul se présentait donc ainsi:

Coût des travaux avec équipements	9 801 998 fr.
Somme engagée par le canton en 1958	1 679 933 fr.
Coût des terrains correspondants	<u>620 000 fr.</u>
	12 101 931 fr.
Coût des locaux auxquels la Confédération ne participe pas	<u>1 001 931 fr.</u>
Coût total	11 100 000 fr.
$\frac{1}{3} =$	3 700 000 fr.

Une fois de plus, Alfred Stucky sut trouver des appuis financiers auprès des autorités communales de Lausanne et de l'économie. Se rappelant l'intérêt de la ville de Lausanne pour son Ecole d'ingénieurs, il obtient un subside de 1 000 000 fr. de celle-ci. Les différents appels faits dans l'économie permettaient par ailleurs à la Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole de proposer un montant de 2 400 000 fr. pour l'équipement des laboratoires de telle sorte que le montage financier s'était établi comme suit:

Confédération	3 700 000 fr.
Canton	2 701 998 fr.
Commune de Lausanne	1 000 000 fr.
Société d'aide	<u>2 400 000 fr.</u>
	<u>9 801 998 fr.</u>

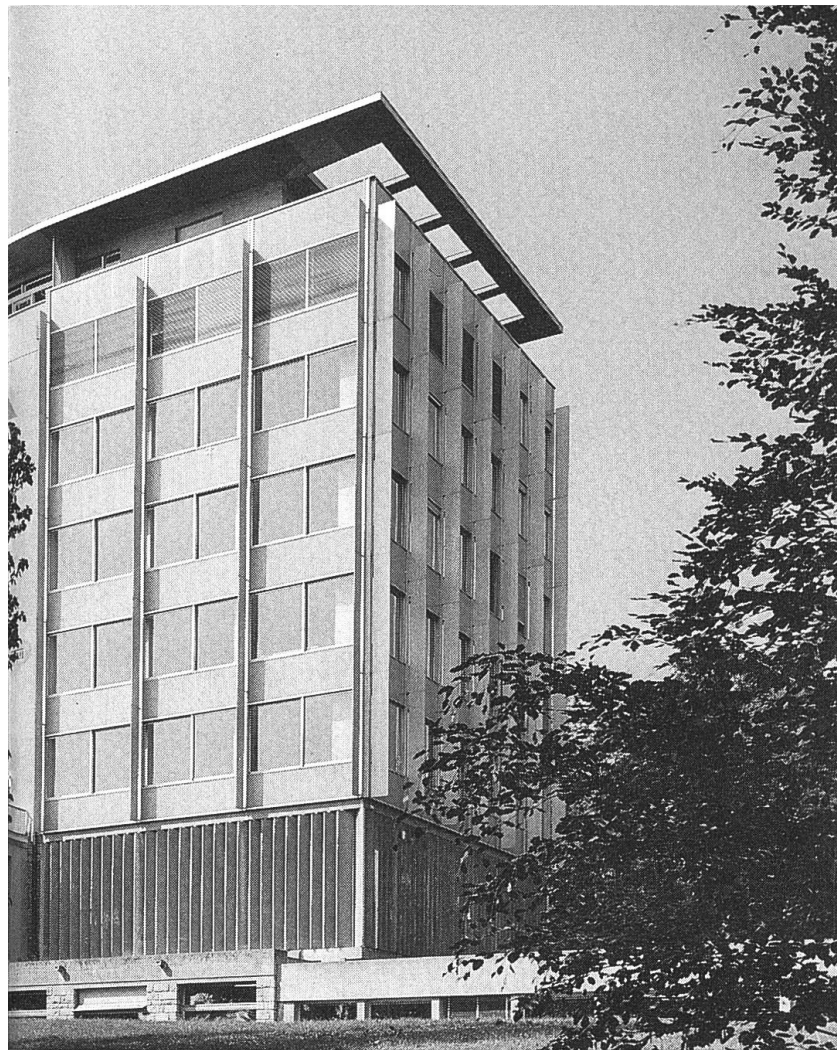
Un dépassement de 102 240 fr. sur la structure de l'aula et un montant de 5850 fr. pour une évacuation non prévue des gaz à haute température du laboratoire de thermodynamique amenèrent le crédit cantonal à 2 810 088 fr. qui fut discuté dans la séance du 13 décembre 1960. Normalement le deuxième débat a lieu lors d'une session ultérieure. A. Stucky ayant réussi à convaincre P. Oguey et le président de la commission de demander la procédure d'urgence, elle fut accordée à l'unanimité de telle sorte que le crédit fut voté séance tenante en deuxième débat.



Lors de la discussion en premier débat, un député, tout en affirmant la nécessité d'une école polytechnique forte en Suisse romande, s'est inquiété des salaires assez bas des ingénieurs au sortir de l'Ecole. Il constate que beaucoup vont travailler à l'étranger. Un autre préconise que la Confédération assume les frais d'exploitation, du moins, ce qui est nécessaire pour l'amener à égalité, toutes proportions gardées, avec l'école de Zurich. Sur ce point, Monsieur P. Oguey conseiller d'Etat a une opinion claire qu'il gardera jusqu'au bout:

*« L'orateur a soulevé une fois de plus la question de l'EPUL et de l'EPFZ: Je répète que nous pouvons placer actuellement ces deux écoles sur le même plan, tant au point de vue travail, réputation, que renommée de ses ingénieurs et qualité des travaux de recherche qui s'y font. En revanche, il est complètement exclu de vouloir placer l'EPUL et l'EPFZ sur le même pied au point de vue des finances fédérales. »*

Pour l'histoire, relevons encore qu'en 1925 l'université y compris l'Ecole d'ingénieurs émergeait pour 3,89 % au budget de l'Etat de Vaud: En 1959, ce taux était tombé à 3,04 %. C'est le type d'argument lancé par un partisan de l'éducation pour demander un accroissement des crédits



*Bâtiment principal de l'EPUL,  
après transformation  
(Photo M.Vulliemin, Lausanne)*

mais il faut avouer que, lancé seul, il n'a pas une signification contraignante.

Les travaux ont été menés rondement, A. Stucky s'informant régulièrement, directement ou par personne interposée, eut ainsi l'occasion de vérifier lui-même l'adéquation des mesures prises avant de quitter la direction de l'Ecole le 31 mars 1963.

A. Stucky est décédé le 6 septembre 1969. Il a donc vécu la transformation de l'EPUL en Ecole polytechnique fédérale et a vu ainsi se réaliser le vœu émis par Adrien Palaz, directeur de l'Ecole en 1903, lequel lors des fêtes du cinquantenaire s'exprima ainsi:

*« Malgré les difficultés d'admission, le nombre des élèves ingénieurs suit une augmentation rapide, parallèle au développement industriel; on se heurte toujours plus aux difficultés qui proviennent de l'encombrement des cours et des exercices pratiques. C'est pourquoi on peut se demander si l'Ecole polytechnique (à Zurich) sera toujours le seul établissement supérieur de la Confédération et si dans l'intérêt général du pays, il n'y aurait pas lieu de prévoir dans un avenir rapproché la création d'une seconde Ecole polytechnique. »*